



CAHIER DES CHARGES GENERAL

Evénements labélisés par le CREIF

La saison de concours est composée de nombreux événements dont le Comité Régional d'Équitation d'Ile de France harmonise la programmation.

Le CREIF a la volonté de valoriser les Championnats Régionaux et les Circuits Grands Régionaux auprès des participants et du grand public, par la qualité de leur organisation et leur médiatisation, afin de développer l'image et la pratique de l'équitation régionale.

Les Championnats Régionaux et les circuits Grand Régionaux font l'objet d'un appel à candidature en vue de leurs attributions.

La procédure d'appel à candidature est composée du présent cahier des charges, éventuellement d'un cahier des charges spécifiques par discipline, et d'un Acte de candidature.

Les candidatures sont à envoyer au CREIF avant le 30 Juillet 2022.

L'organisateur s'oblige à respecter les règlements (général et spécifiques) de la FFE.

I – ENGAGEMENTS DU CREIF

Le CREIF s'engage à :

- Accompagner la communication afin que chaque Championnat soit un évènement,
- Mettre à la disposition de l'organisateur les récompenses des épreuves,
- Transmettre par mail dans un délai de 8 jours ouvrés après acceptation de la candidature le logo du CREIF pour un usage exclusif à la communication de l'évènement (Article II).

II- ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur s'engage à :

- Respecter les obligations des cahiers des charges (général et spécifiques),
- Offrir un terrain adapté, des Officiels de compétition inscrits sur la liste FFE et une équipe technique suffisante et formée,
- Garantir la présence du CREIF :
 - o Visuels CREIF visibles du public et des médias (dans le champ des objectifs notamment la banderole CREIF derrière le podium),
 - o Présence du logo du CREIF sur tous les documents officiels (Start-lists, résultats, horaires, plan du parcours, dossards, protocoles, plan du site...)
 - o Supports de communication (site Internet, affiche...),
 - o Rappel régulier par le speaker du soutien du CREIF à l'organisation de l'évènement...
- Envoyer une photo de chaque podium et 3 photos d'ambiance (photo de qualité en haute définition libre de droit en indiquant le crédit à faire figurer) au service communication du CREIF au plus tard 2 jours après l'évènement (asrommevaux @cheval-iledefrance.com),
- Accueillir un représentant du CREIF dans les meilleures conditions, l'accompagner avec les autres officiels de l'organisateur (Maire, Conseiller départemental etc...) aux remises des prix.

III - REMISE DES PRIX

L'organisateur sera particulièrement attentif à préparer des remises des prix d'une grande qualité pour une mise en valeur maximum des couples lauréats (cérémonie, musique, cadeaux...).

Les coupes, plaques, flots et tapis sont fournis par le CREIF, pour compléter les remises des prix des organisateurs.

Epreuve individuelle :

- 1 trophée
- Plaques pour le 1^{er} quart ou le 1^{er} tiers (selon règlement FFE) dans un minimum de 3 et un maximum de 8
- Flots pour le 1^{er} quart ou le 1^{er} tiers (selon règlement FFE) dans un minimum de 3 et un maximum de 15
- 1 jeu de médailles pour le podium
- 1 tapis CREIF pour le 1^{er} pour toutes les disciplines
- Voltige / Attelage : 1 flot par concurrent et 1 plaque par équidé

Epreuve par équipe :

- 1 trophée
- Plaques pour la 1^{ère} équipe
- Flots pour les 3 premières équipes
- 1 jeu de médailles

L'organisateur devra obligatoirement prévoir la remise des prix des épreuves et des cadeaux pour au minimum les 8 premiers classés (selon règlement FFE).

L'organisateur devra obligatoirement compléter les flots pour le 1^{er} quart ou le 1^{er} tiers (selon le règlement FFE).

IV– ASPECT FINANCIER

La totalité des frais d'organisation est à la charge de l'organisateur qui doit être affilié à la FFE.

En aucun cas le CREIF ne peut prétendre au versement de tout ou partie des recettes du concours, tout comme l'organisateur ne peut prétendre à aucun versement numéraire de la part du CREIF.

V– PARTENARIAT

Toute liberté est laissée à l'organisateur pour gérer des opérations de partenariat. Toutefois, le CREIF se réserve le droit d'obtenir des parrainages sur ses labels, dans ce cas des dispositions seront soumises à l'organisateur qui s'engage à les accepter sans réserve.

VI– ORGANISATION

Le CREIF se réserve le droit d'organiser chaque saison une réunion avec tous les organisateurs des différents Championnats. La présence à cette réunion est obligatoire pour les organisateurs retenus.

Il est interdit de limiter d'une quelconque manière un concours contenant des épreuves labellisées par le CREIF.

Dans le cadre des championnats clubs et poneys, l'organisateur s'engage à avertir son Comité Départemental d'Equitation afin que ce dernier puisse labeliser le championnat correspondant en Grand Départemental, ceci dans le but d'attribuer un coefficient double aux épreuves.

Tous les événements labellisés par le CREIF auront lieu le dimanche hors vacances scolaires ou les jours fériés pour les catégories Club et Poney, et avant la clôture pour les Championnats de France correspondants. Une tolérance sur deux jours, le week-end exclusivement, est accordée pour les niveaux Amateur et Pro dans le cas d'épreuve à étape.

Tous les évènements labellisés par le CREIF devront se tenir avant la clôture des Championnats de France correspondants.

Le Comité Régional d'Équitation d'Ile de France organisera en 2023 les Championnats Régionaux Enseignants.
Aucun label ne sera attribué sur ces dates.

VII – ENVIRONNEMENT

Les Championnats Régionaux d'Ile de France sont aussi l'occasion de se retrouver et de faire la fête dans le cadre d'une installation particulière pour les distinguer des autres concours habituellement organisés. L'organisateur s'engage à une animation de qualité, un environnement soigné et sécurisé, une décoration de piste, une restauration de qualité, mais accessible à tous les budgets. Cela implique aussi une bonne organisation générale avec des horaires acceptables.

VIII – CHARTES

POUR LE BIEN ETRE EQUIN Dans un esprit de connaissance et de respect de l'animal, l'organisateur s'engage à respecter la [Charte pour le bien être équin](#) signée par la FFE.

CHARTE DU SPORT

Dans un esprit d'éthique sportive, l'organisateur s'engage à respecter la [Charte du Sport Responsable](#) signée par la FFE ainsi que la [Charte d'Éthique et de Déontologie du Sport](#) signée avec le Conseil Régional d'Ile de France.

IX – NON RESPECT DES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

En cas de non-respect du cahier des charges (général et/ou spécifique) et/ou ou du/des règlement(s) FFE en vigueur, le CREIF se réserve le droit d'annuler la compétition, de la transférer à un organisateur répondant aux critères, et de ne plus accepter aucune candidature de l'organisateur sur une période à sa discrétion.

X - RAPPEL DE L'AIDE DISPONIBLE DU CREIF

Il est rappelé que le CREIF met à la disposition des organisateurs divers matériel spécifique (détail sur le site du CREIF <http://www.cheval-iledefrance.com/le-creif/aides-du-creif>).

Je soussigné,, Président du concours, ayant pris connaissance du présent cahier des charges, m'engage à en respecter sans réserve l'ensemble des articles.

Fait à, le